



Juillet 2015

Investissements municipaux dans le parc Rimbault
Rapport de la soirée d'information publique du 17 juin 2015

Rapport présenté à la Division des relations avec les citoyens et communications de l'arrondissement d'Ahunsi-Cartierville



convercité
L'agence de valorisation urbaine

Table des matières

1.	CONTEXTE.....	3
2.	RAPPEL DU MANDAT	3
3.	DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE	4
3.1.	ÉTAPE INFORMATIVE	4
3.2.	ÉTAPE PARTICIPATIVE	4
4.	ANALYSE DES RÉSULTATS	5
4.1.	COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE	5
4.2.	LES ÉLÉMENTS DE CONSENSUS.....	8
4.3.	LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DISCUSSION.....	8

1. Contexte

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a invité les citoyens à participer le 17 juin 2015 à une soirée d'information publique et d'échanges portant sur la présentation des investissements municipaux qui seront faits dans le parc public Raimbault, situé dans la portion ouest de l'arrondissement.



Cette soirée d'information s'inscrivait à la suite d'une première rencontre tenue le 2 décembre 2014, au cours de laquelle les citoyens avaient formulé plusieurs demandes concernant les interventions à développer pour l'aménagement du parc. L'objectif de la soirée du 17 juin était de dévoiler au public les nouvelles propositions concernant les investissements municipaux prévus.

Les représentants de l'arrondissement présents à la rencontre étaient :

- Harout Chitilian, conseiller de Ville, district de Bordeaux-Cartierville et vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Jocelyn Jobidon, directeur de la direction du développement du territoire
- Jean-François Circé, chef de division relations avec les citoyens et communications
- Caroline Légère, chef de division des parcs et des installations
- Jocelyn Gauthier, chef de division loisirs et développement social
- Michèle Blais, chargée de communication

2. Rappel du mandat

Afin de solliciter la participation constructive des citoyens et de recevoir leurs questions et commentaires au cours de la soirée, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désirait se faire accompagner par une ressource professionnelle. L'agence Convercité a été mandatée pour l'animation, la prise de notes et la création d'un compte-rendu de la soirée d'information publique et d'échanges. Le présent rapport fait état des résultats de cette soirée d'information et d'échanges.

3. Déroulement de la soirée

La soirée d'information a eu lieu au centre culturel de Cartierville de 19h à 20h30 et a rassemblé une soixantaine de citoyens. Après un mot de bienvenue de M. Harout Chitilian, conseiller de Ville du district de Bordeaux-Cartierville et vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, la soirée s'est déroulée en deux étapes. Une première informative et une seconde participative.

3.1. Étape informative

Lors de la première étape, Jocelyn Jobidon, Directeur de la direction du développement du territoire est revenu sur la rencontre du 2 décembre pour ensuite présenter les investissements à venir. Monsieur Jobidon a expliqué aux citoyens que les investissements prévus concernent :

- l'ajout d'un gardien de parc (préposé à l'entretien) qui s'assurera de la propreté des lieux et du respect du règlement dès la mi-juin;
- l'aménagement de la berge contre l'érosion;
- l'installation de fontaines à boire sur le chalet;
- l'aménagement d'un jeu d'eau et d'un module de jeu pour les 2-5 ans;
- l'ajout d'un coffre à jouets;
- la plantation de nouveaux arbres;
- le maintien de l'aire de BBQ;
- l'instauration d'une tarification symbolique de stationnement;
- la restauration de l'abri.

3.2. Étape participative

Au cours de la deuxième étape, les citoyens ont pu s'exprimer sur la présentation, faire connaître leurs préoccupations et suggestions ainsi que poser des questions.

4. Analyse des résultats

4.1. Compte-rendu de la rencontre

Q/ : Question
R/ : Réponse
C/ : Commentaire

C/ : C'est dommage d'avoir investi pour installer un terrain de volley-ball de plage et l'enlever alors qu'il y a beaucoup de gens qui l'utilisent.

R/ : Lors de la dernière rencontre, de nombreux participants ont demandé des jeux d'eau, car il n'y en a pas dans le secteur. Il faut se déplacer jusqu'au parc Marcelin-Wilson pour en trouver. Cependant, il serait possible d'installer des terrains portatifs pour le volley-ball, afin que ceux qui pratiquent une activité sur le terrain actuel puissent continuer de le faire. Il est possible d'imaginer des aménagements spontanés pour différents types de sports, tels que le volley-ball, le soccer, etc.

C/ : S'il y a des abreuvoirs, ils doivent être ouverts assez tôt pendant la saison et ils doivent être fonctionnels avant la mi-juin, car actuellement ils sont ouverts trop tard dans la saison.

R/ : Le problème des anciens abreuvoirs vient de la pression, car la source d'alimentation en eau était trop loin. Le problème sera réglé, les abreuvoirs changés et mis en service au printemps.

Q/ : Sur la rue Lachapelle, le stationnement est un problème, car de nombreuses personnes se stationnent dans la rue afin d'éviter de payer le stationnement pour l'hôpital Sacré-Cœur. Cela pose des problèmes pour ceux qui veulent stationner aux abords du parc, il faut être inventif pour trouver une solution. Changer le prix du stationnement ne règlera pas le problème, car le prix restera toujours moins cher que celui proposé à l'hôpital. Il serait intéressant de réfléchir à une carte de résident ou à un système qui permette aux résidents de se stationner en priorité.

R/ : Le sujet sera analysé et des mesures seront mises en place pour favoriser le roulement.

Q/ : On voit sur le plan que les arbres qui vont être plantés seront positionnés entre le sentier et le cœur du parc, pourtant actuellement les arbres qui sont plantés sont positionnés entre le sentier et les clôtures des riverains. Est-ce que des arbres vont être plantés de l'autre côté du sentier?

R/ : Tout à fait, il y aura des arbres plantés de chaque côté du sentier afin d'encadrer et de protéger ce dernier.

C/ : C'est dommage d'enlever le terrain de volley-ball, car beaucoup d'adolescents le fréquentent et c'est agréable pour les riverains d'entendre des jeunes s'amuser. Par ailleurs, s'il faut une place pour les plus jeunes, il en faut également une pour les adolescents. Il est possible de mettre le terrain de volley-ball sur l'espace central.

R : / Oui, l'espace central sera un espace polyvalent et pour tous.

C/ : J'ai signé sans le savoir une pétition contre le stationnement des deux côtés de ma rue, mais cela pose problème lorsque l'on reçoit du monde, car les visiteurs sont obligés de se stationner aux abords du parc. Je pense qu'en tant que citoyenne mon devoir est de libérer la place dans la rue en me stationnant sur mon terrain afin de permettre aux visiteurs d'avoir une place dans la rue. Il faudrait jouer sur les heures de stationnement afin de permettre aux visiteurs de stationner dans les rues proches du parc, mais seulement pendant un temps assez court, afin de libérer le stationnement autour du parc.

C/ : Je suis résidente depuis 25 ans de place Saint-Germain et le stationnement est un problème. Il n'y a qu'une seule place de stationnement sur les terrains, nous sommes une famille nombreuse et nous avons plus

que deux voitures. Nous devons avoir la priorité, en tant que propriétaire, sur le stationnement. Il faudrait mettre des vignettes pour les gens qui stationnent place Saint-Germain.

R/ : Le problème du stationnement va être analysé.

C/ : Il y a eu ces dernières semaines beaucoup de bruit la nuit aux abords de la place Saint-Germain, car il y avait des rassemblements et les gens écoutaient de la musique.

R/ : Les problèmes de ce type doivent être réglés avec la police.

C/ : L'abri dans le parc pose problème. Il y a trois semaines, il y a eu un feu et les pompiers ont dû intervenir. Au début du mois d'avril, il y avait des gens qui ont fait un barbecue sur la table, mais c'est très dangereux, la toiture peut prendre feu. De plus, les gens font des barbecues au pied des arbres. Quel est l'intérêt de planter de nouveaux arbres si on laisse les gens les détruire? Pourquoi décide-t-on d'autoriser le barbecue qui en plus génère de nombreux déchets?

R/ : À ce sujet, la réglementation va être révisée. Pour l'instant, nous avons décidé d'autoriser le barbecue, mais rien n'est fixe, on va en rediscuter. Les 5 élus vont devoir se prononcer à ce sujet.

C/ : Au nord du parc, il y a une piscine au bout de la place Saint-Germain. Le propriétaire de cette piscine a installé des blocs de béton jaunes qui empiètent sur la rivière. Qui a donné la permission de faire de tels aménagements?

R/ : Toutes les interventions le long de la rivière sont encadrées de la même façon. Le propriétaire est passé par le ministère de l'Environnement pour avoir le permis. Les inspecteurs sont allés vérifier sur place et le propriétaire a présenté toutes les autorisations nécessaires.

Q/ : En 2014, il avait été question que le stationnement autour du parc soit gratuit pendant 4 heures. Cela représenterait un avantage pour les familles et laisserait un temps suffisant pour profiter du parc. L'idée est-elle toujours d'actualité?

R/ : La question du stationnement va être étudiée.

C/ : En hiver, le déneigement des premières parties du sentier dans le parc est assez large, mais plus on avance sur le sentier et plus le déneigement laisse à désirer pour ensuite s'arrêter complètement, bloquant l'accès aux berges. Serait-il possible d'investir dans une motoneige pour tous les parcs afin de déneiger les sentiers? C'est très agréable d'avoir accès aux berges, même l'hiver, car il y a un très beau couché de soleil.

R/ : C'est noté et l'arrondissement va réfléchir à cette question.

Q/ : Sur la rue Chevalier, le samedi, les barbecues provoquent beaucoup de fumée. Il faudrait limiter le nombre pour que les piétons puissent respirer. Le gardien qui sera présent sur place pourrait-il limiter le nombre de barbecues?

Q/ : Sous les abreuvoirs serait-il possible d'avoir un petit robinet pour les chiens, afin qu'ils n'utilisent pas le même que celui pour les enfants?

C/ : Le volley-ball sur sable et sur herbe est très différent. C'est un élément qui est à prendre en considération dans votre réflexion. L'intérêt de le faire sur du sable est de pouvoir plonger sans se blesser. Si vous enlevez le terrain actuel pour en installer un portatif sur l'espace central, cela aura un impact sur la pratique sportive. Le divertissement des adultes est aussi important que celui des enfants.

C/ : Nous pouvons souligner ce soir les efforts de l'arrondissement concernant le parc Raimbault et nous vous encourageons à continuer dans ce sens. Cependant, l'entretien du parc est parfois négligé et la tonte de la pelouse laisse à désirer. De plus, les sentiers sont parfois peu entretenus.

R/ : L'ensemble des sentiers du parc vont être réaménagés.

C/ : Les barbecues entraînent beaucoup de déchets et de cendres. Les poubelles et le bac à cendres qui existent actuellement sont trop petits, il y a un important problème de salubrité.

C/ : Le plan présenté ce soir montre que les arbres vont être tous parfaitement alignés, dans les faits, si l'on veut obtenir un effet naturel, il ne faut pas qu'ils soient alignés de la sorte.

C/ : Il n'est pas possible de faire des barbecues dans tous les parcs d'Ahuntsic. Il y a de gens avec des revenus modestes qui habitent le quartier et qui n'ont pas de jardins pour faire des barbecues. C'est important pour les familles de pouvoir le faire dans le parc. De plus, la fumée de barbecue est moins nocive que la pollution engendrée par les voitures.

R/ : Nous allons réfléchir à cela, il n'y a pas que la fumée des barbecues qui pose problème, mais aussi celle engendrée par les gens qui fume le narguilé.

C/ : Oui, mais il faudrait laisser la possibilité aux gens qui ne fument pas de pouvoir faire des barbecues.

Q/ : Quelles seront les horaires du gardien?

R/ : Le gardien travaillera les fins de semaine, soit le vendredi, le samedi et le dimanche de 10h à 22h30.

Q/ : Il semble qu'il n'y ait pas de consensus entre les jets d'eau et le terrain de volley-ball. Afin de prendre une décision, avez-vous besoin d'un vote à main levée? La tendance semble s'inverser ce soir par rapport aux conclusions de la dernière rencontre, il serait peut-être possible de faire cohabiter les jeux d'eau et le terrain de volley-ball? Le parc Nicolas Viel semble comparable en termes de superficie et là-bas, il y a énormément d'équipement, il serait sûrement possible de faire la même chose ici.

C/ : Effectivement, les jeux d'eau sont vraiment une bonne idée, il faut trouver une solution pour garder aussi le terrain de volley-ball. Sur la piste cyclable qui traverse le parc, il y a trop de piétons et c'est dangereux, notamment près du petit pont. Il faudrait une meilleure signalisation.

C/ : Au parc Beaudet, il y a un sentier pour faire du patin à glace avec des lumières, c'est très féérique et c'est beaucoup mieux que sur un lac, où l'on fait le tour très rapidement. Il serait possible de faire la même chose dans le parc Raimbault.

C/ : Entre le mois d'avril et le mois de septembre, il y a beaucoup de barbecues qui se font près des clôtures. Il y a un problème de signalétique pour indiquer le secteur sur lequel il y a le droit de faire des barbecues. Si le gardien n'est là que pendant 3 mois, il sera difficile de faire vraiment passer le ménage tout au long de la saison. De plus, il faut noter que les produits chimiques utilisés sont nocifs.

C/ : Les jeux d'eau sont une bonne idée, mais ils ne devront pas être collés sur les maisons.

Q/ : Serait-il possible de légaliser le BBQ dans d'autres parcs afin qu'il ne soit pas seulement permis dans cinq parcs de l'arrondissement.

C/ : La piste cyclable est en mauvais état et il y a un arrêt très peu visible. De plus, en dessous du pont, l'hiver c'est totalement glacé, il faut déneiger cette partie-là.

Q/ : Le gardien (préposé à l'entretien) aura-t-il le pouvoir de vraiment faire respecter le règlement en donnant des amendes aux gens qui ne le respectent pas?

R/ : Le gardien (préposé à l'entretien) ne pourra pas donner d'amendes, mais il sera là pour informer et sensibiliser les utilisateurs sur la réglementation et appeler la police au besoin.

C/ : Il faudrait aménager un dos d'âne dans le stationnement sur la place Saint-Germain afin de limiter la vitesse. De plus, Il faudrait peut-être travailler sur les vues du parc vers la rivière, il faudrait réfléchir à un moyen de les mettre en valeur sans couper d'arbres.

C/ : Il faut réduire la vitesse de circulation des vélos dans le parc Raimbault et assurer une meilleure séparation cyclistes-piétons.

4.2. Les éléments de consensus

Les citoyens ont à plusieurs reprises souligné les efforts de l'arrondissement concernant l'aménagement du parc Raimbault. Les propositions d'aménagement pour la stabilisation de la berge semblent avoir été acceptées dans la mesure où elles n'ont pas été remises en question. La proposition d'avoir un employé municipal pour surveiller le parc et faire respecter le règlement a aussi été bien accueillie.

4.3. Les principaux éléments de discussion

Le jeu d'eau et le terrain de volley-ball

De nombreux citoyens présents à la soirée ont applaudi la proposition concernant les jeux d'eau et l'ajout d'un module de jeu pour les 2-5 ans. Cependant, selon d'autres participants, l'emplacement pose problème, car il se situe sur le terrain de volley-ball qui est utilisé régulièrement par de nombreux adolescents et adultes. Les citoyens aimeraient avoir la possibilité de disposer du terrain de volley-ball et des jeux pour enfants. L'arrondissement propose d'aménager des terrains de sports portatifs sur l'espace central et s'engage à poursuivre sa réflexion sur le sujet.

La gestion du stationnement

Les citoyens ont posé de nombreuses questions quant à la gestion du stationnement autour du parc et dans les rues aux alentours. Certains pensent que les propriétaires riverains devraient avoir une priorité de stationner alors que d'autres pensent qu'il faudrait mettre en place des mesures pour favoriser le roulement. L'arrondissement s'engage à se pencher sur la question afin de trouver un système efficace.

Les barbecues et l'entretien du parc

Selon certains citoyens présents, l'autorisation des barbecues dans le parc engendre des problèmes de propreté et d'odeur liée à la fumée. Cependant, l'interdiction de la tenue des barbecues n'a pas fait consensus. L'arrondissement a exprimé le fait que pour l'instant, les barbecues sont autorisés, mais que le règlement pouvait évoluer. La décision relève du conseil d'arrondissement.

Quelques citoyens ont également souligné le fait que le parc nécessite un meilleur entretien concernant les pelouses, les sentiers et la piste cyclable qui doit disposer d'une signalisation plus efficace et sécuritaire.